

Avis d'attribution- MP 2026-01

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

1. POUVOIR ADJUDICATEUR :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme -. - **Profil d'acheteur** : <https://www.achatspublicscorse.com/>.

- Tourisme

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. L'avis concerne un marché.

1.OBJET : La conception, organisation et mise en œuvre de trois événements BtoB, presse et influence.

Référence à la nomenclature européenne (CPV)	Code CPV principal : 79952000-2 — Event services / Services d'organisation d'événements
---	--

Numéro de référence du marché : MP 2026-01

Nature des prestations : Services

Forme du marché : Marché ordinaire

Lieu d'exécution : Agence du Tourisme de la Corse

2.TYPE DE PROCEDURE : MAPA. La consultation est passée en procédure adaptée en application des dispositions des articles Le présent marché est passé en procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 du Code de la commande publique.

3-DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHE : LE 23 FEVRIER 2026

4-NOMBRE D'OFFRES REÇUES :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres Etats membre de l'UE : 3

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'Etats non-membres de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

5-NOM DU TITULAIRE :

INTERFACE TOURISM

16, rue Ballu

75009 Paris

6-MONTANT FORFAITAIRE HT : 139 700.00 € HT

MONTANT MAX DES PRESTATIONS REMUNEREES A PRIX UNITAIRES HT : 30 000 €

7- DUREE : Le marché prend effet à compter de sa date de notification. Il s'achève à la réalisation de la dernière opération prévue au CCTP et à la remise de l'ensemble des livrables demandés (dont bilans post-événements) dans la limite d'un an post notification

8-LITIGES ET RECOURS :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :



*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

9- SUPPORT DE PUBLICATION: Transmis le 5 mars 2026 au Corse-Matin, Nice-Matin, BOAMP, <https://www.achatspublicscorse.com>, www.corsica-pro.com.